

Tarbes,  
Le 01 décembre 2006

**JACQUES BEHAGUE**

Conseiller Général  
du canton de Luz-Saint-Sauveur

COPIE

Madame Nelly OLIN  
Ministre de l'Ecologie  
Cabinet  
20 avenue de Ségur  
75000 PARIS

JB/MV/06.606

Madame la Ministre,

Je vous remercie d'avoir répondu à mes courriers sur un dossier qui nous préoccupe car il n'y a pas eu de véritables concertations depuis 82 sur la préservation de la souche pyrénéenne. Nous avons échoué par manque de volonté et par l'adaptation de véritables mesures de protection de l'ours par rapport à une vie en pleine mutation, où l'homme et ses activités surtout pastorales doit rester l'élément majeur et l'acteur de la préservation des espèces.

Nous sommes des passionnés de la nature et de la montagne car nous y vivons tous les jours, et non comme certains d'une façon éphémère.

C'est le monde pastoral et notre tourisme qui subissent les contraintes liées à la réintroduction de l'ours.

Vous n'écoutez pas assez les hommes du terrain, je suis contre la « deep écologie » qui place l'animal au premier plan.

Depuis des années je vous demande la création d'espaces protégés par des réserves closes, seul moyen pour protéger l'animal et les activités humaines particulièrement celles liées au pastoralisme.

Si l'ours doit être libre à l'état sauvage, il s'expose à des prédatons permanentes (Papillon et Franska).

On a bien sauvé le tigre du Bengale ou d'autres espèces en clôturant des espaces. A t-on réellement les moyens de courir après l'ours tous les jours, d'indemniser les prédatons, de renforcer les activités pastorales par des subventions compensatrices ?